



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

NE

1. **Débitrice: De Jaumegarde SA**, Le Château 3,
2028 Vaumarcus
2. **Commandement de payer N°:** 2016050436 du 27.06.2016
3. **Genre de procédure:** Procédure ordinaire
4. **Créancier:** Me Jean-Christophe Oberson, Rue des Terreaux 4 -
Case postale 7076, 1002 Lausanne
5. **Créance:**
CHF 2'500.00 avec un intérêt de 5,00 % dès le 02.05.2016
CHF 73.30
CHF 60.00
CHF 78.60
Frais supplémentaires: 2) Établissement commandement de
payer / 3) Frais de notification par les Autorités communales /
4) Délégation à l'office des poursuites d'Yverdon
majoré des frais de publication
Cause de l'obligation: 1) Dépens selon jugement définitif et
exécutoire du 2 mai 2016.
6. **Remarques:** Sur la base de la réquisition de poursuite datée
du 21.06.2016 et réceptionnée à l'office des poursuites de
La Chaux-de-Fonds en date du 22.06.2016 et suite à des tenta-
tives de notifications infructueuses (poste et office des poursui-
tes d'Yverdon), la société débitrice n'ayant plus de locaux et
l'administratrice étant partie en Turquie (adresse précise in-
connue), le créancier est contraint de procéder à la présente
notification. Le présent acte, à disposition de l'administratrice
de la société, est réputé notifié le vendredi 17 mars 2017 par le
biais de la présente notification. Les délais d'opposition
(10 jours) et de paiement (20 jours) qui courent dès la notifi-
cation sont prolongés de 10 jours (art. 33 al. 2 de la loi sur la
poursuite pour dettes et la faillite (LP)).

Office des poursuites
2301 La Chaux-de-Fonds

03403785

